

Copie des documents licitation

Par paper, le 24/05/2010 à 11:11

Bonjour,

ma femme et moi allons nous séparer;nous avons acheté en commun une maison dont une partie est mon héritage ,donc en licitation; je lui dois donc une somme qui est en cours de calcul; au départ ,nous avions convenu d'un accord amiable, mais j'ai peur que l'on en vienne à prendre chacun un avocat; j'ai envers moi tous les papiers de la maison que je garde en sûreté; elle me les récklame pour les faire étudier et certainement procéder au même calcul ou à un calcul différent; ma question est: suis-je tenu de lui en remettre une copie des documents que je possède?